



Annick Monod
La Liberté
boulevard de Pérolles 42
1701 Fribourg

Lausanne, le 10.07.02

cc : Pascal Corminboeuf, route d'Avenches, 1564 Domdidier
Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg

Votre article du 09.07.02 :
Fribourg cherche une parade aux menaces contre l'autorité

Madame,

Insinuez-vous que notre association APPEL AU PEUPLE menacerait l'autorité ? Sachez que nous sommes profondément attachés à la démocratie. Le souverain, c'est le peuple. La désignation de notre mouvement n'a pas été choisie par hasard. La violence a été provoquée par des magistrats corrompus. Nous vous rappelons que ces réactions sont bien plus souvent suicidaires que délire meurtrier ! Notre mouvement transforme les réactions des victimes en forces positives pour assainir la Justice.

Nous nous félicitons que le Conseil d'Etat fribourgeois ait rejeté le projet du médiateur entre l'appareil judiciaire et les citoyens. Ce serait de l'argent jeté par les fenêtres. Un Ombudsman ne viendrait guère à bout de la corruption.

Le Président du Tribunal cantonal fribourgeois maintient en vain son effort pour se montrer vierge. Ce Monsieur tolère que le « Juge » Pascal Terrapon du Tribunal de la Sarine se fasse payer à 100 % alors qu'il travaille en effet seulement à 50 %, avec comme activité accessoire l'enseignement du droit des baux à l'université de Lausanne. Il tolère que le juge cantonal blâmé Paul-Xavier Cornu, actuellement Vice-Procureur général de la Confédération, touche en plus de sa rémunération comme haut fonctionnaire de la Confédération, une retraite anticipée

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Internet : appel-au-peuple.org

de l'Etat de Fribourg. Il tolère la prévarication entre le juge Louis Sansonnens et certains syndics corrompus de la Gruyère. Il n'ignore pas que les juges fribourgeois violent systématiquement la loi.

*La question ne repose pas sur le fait qu'on ne peut pas négocier un jugement. Un jugement ou une ordonnance pourrie doivent être revus. Le principe de la Justice avec un J majuscule ne se négocie pas. **La Justice doit se baser impérativement sur la Vérité et la Morale.***

Le Président du Tribunal cantonal, Pierre Corboz veut expliquer les décisions judiciaires aux citoyens illettrés. Mais lui-même ne sait pas lire nos communiqués ! Pourquoi ne veut-il pas prendre acte en reconnaissant que Birgit Savioz a été la victime d'un dysfonctionnement de l'appareil judiciaire ? L'ordonnance du « Juge » L. Sansonnens du 27.11.94 ne lui fut jamais notifiée, et, par conséquent, elle n'a pas pu recourir. Corboz sait pertinemment qu'il y a d'autres irrégularités dans ce dossier.

Daniel Conus n'est pas un Cocktail Molotov. Il est un ouvrier honnête doté d'une éducation saine. Il faut comprendre comment il en est arrivé à menacer certains magistrats, soit après avoir vu le copinage et la corruption qui se sont déroulé sur son dos.

Nous ne pensons pas que les magistrats corrompus, nos bourreaux, soient une source pour soigner le mal.

Demandez-le plutôt à de telles personnes : nous proposons des solutions efficaces. Nous avons des personnes élitaires parmi nos rangs : médecins, académiciens, entrepreneurs, artistes etc.). Nous pensons que nos suggestions sont plus réelles que celles de nos adversaires. Nous avons offert le dialogue aux autorités, au Grand Conseil fribourgeois, et aussi au Président du Conseil d'Etat fribourgeois, Pascal Corminboeuf. Nous attendons la réponse.

Pour de plus amples renseignements, nous vous prions de consulter notre site Internet. Prochainement nous y publierons le 1^{er} rapport sur « Le crime judiciaire en Suisse ». Bonne lecture et meilleurs sentiments

Gerhard Ulrich, Président

Liliane Antille, Secrétaire